

# DASSAULT AVIATION

## Compte-rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 19 mai 2016

### *Dividende de 12,1 € par action*

#### **Quorum**

Atteint pour l'Assemblée :

- . 61 actionnaires présents,
  - . 1 actionnaire représenté par un tiers,
  - . 0 pouvoir au Président,
  - . 153 actionnaires ayant voté par correspondance,
- représentant au total 7 761 813 actions soit 89,08% des actions ayant le droit de participer au vote.

#### ***Exercice 2015 / évènements significatifs post clôture / objectifs 2016 et perspectives***

M. Éric TRAPPIER, Président-Directeur Général de la Société, préside l'Assemblée. Il présente les évènements majeurs intervenus depuis la clôture de l'exercice 2015 et les activités du Groupe au cours dudit exercice 2015. Il commente ensuite les résultats 2015, les évolutions intervenues sur le capital de la Société, les objectifs 2016 et les perspectives dans le domaine militaire et des avions d'affaires FALCON.

Après le résumé fait par les Commissaires aux comptes de leurs rapports, il répond aux questions des actionnaires.

#### ***Vote des résolutions***

L'Assemblée a approuvé:

- . à l'unanimité des voix des actionnaires votants présents, représentés ou ayant voté par correspondance :
  - les comptes annuels 2015 de la Société mère se soldant par un bénéfice de 283 millions d'euros,
  - les comptes consolidés 2015 du groupe DASSAULT AVIATION se soldant en données IFRS par un bénéfice de 141 millions d'euros,
  - le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées, les administrateurs n'ayant pas pris part au vote,
  - les pouvoirs d'usage pour les formalités consécutives à l'Assemblée ;
- . à la majorité des voix des actionnaires votants présents, représentés ou ayant voté par correspondance, requise en assemblée générale ordinaire :
  - la convention réglementée relative au maintien du bénéfice du régime de retraite supplémentaire des cadres supérieurs de la Société au profit du Président-Directeur Général, celui-ci n'ayant pas pris part au vote,

- la convention réglementée relative au maintien du bénéfice du régime de retraite supplémentaire des cadres supérieurs de la Société au profit du Directeur Général Délégué,
  - les éléments de la rémunération due et attribuée en 2015 au Président-Directeur Général, celui-ci n'ayant pas pris part au vote,
  - les éléments de la rémunération due et attribuée en 2015 au Directeur Général Délégué,
  - le quitus aux membres du Conseil d'administration,
  - la distribution d'un dividende de 12,1 € par action (mis en paiement le 1<sup>er</sup> juin 2016) et l'affectation du solde du bénéfice non distribué au report à nouveau,
  - le renouvellement des mandats d'administrateur de Madame Nicole Dassault et de Monsieur Alain Garcia pour 4 ans,
  - l'autorisation à donner au Conseil d'administration pour permettre à la Société d'opérer sur ses propres actions dans le cadre d'un programme de rachat d'actions.
-